



PLAN AUTISME 4

LES DEMANDES DES ASSOCIATIONS PARTENAIRES D'AUTISME FRANCE

Courrier envoyé à :

M. le Président de la République, Emmanuel Macron,
M. le Premier Ministre, Edouard Philippe,
Mme la Secrétaire d'Etat en charge des Personnes Handicapées, Sophie Cluzel

La Roquette-sur-Siagne, le 3 juillet 2017

Afin que la France comble son retard dans l'accompagnement des personnes avec autisme, les associations demandent une volonté politique forte pour que la France mette ses pratiques en conformité avec les normes internationales.

Elles demandent :

1) UNE EQUIPE PROJET NATIONALE

Nous demandons que le plan 4 soit adossé à une équipe-projet nationale qui en suive et contrôle le bon déroulement

2) UN SOUTIEN MASSIF AUX FAMILLES :

Des mesures d'urgence doivent être prises pour que les familles puissent être massivement soutenues par des services d'aide (en s'appuyant sur les réussites existantes), des services de répit et une guidance éducative à domicile par des personnels formés. Les familles doivent pouvoir faire financer les interventions en libéral. Le modèle des PCPE est à refondre et adapter à l'autisme.

3) UNE REPONSE DIVERSIFIEE AUX BESOINS DES ADULTES :

L'autisme ne s'arrête pas à l'âge adulte et les adultes sont les grands oubliés de tous les plans.

Nous demandons :

- un diagnostic pour tous ;
- des services prenant en compte la diversité du spectre de l'autisme pour une existence digne à tous les âges de la vie ;
- une vie sociale en milieu ordinaire avec un programme de logement accompagné ;
- des programmes de travail accompagné.

4) SCOLARISATION

Nous demandons une implication forte de l'Education Nationale : les enfants, adolescents et jeunes adultes autistes scolarisés doivent pouvoir bénéficier de soutien éducatif au sein de l'école et d'intervenants scolaires pérennes et bien formés.

5) LA REFONTE TOTALE DE TOUTES LES FORMATIONS

Nous demandons que les formations universitaires (médecine, psychologie), paramédicales et du travail social sur l'autisme soient actualisées et totalement refondues pour que les professionnels puissent répondre aux besoins des personnes autistes. Les personnes autistes doivent pouvoir accéder à des soins somatiques adaptés.

6) UN CONTROLE DE L'ARGENT PUBLIC :

Le financement des établissements et services doit être à la hauteur des besoins et relever de la solidarité nationale.

Nous demandons :

- un contrôle de la qualité des établissements et services médico-sociaux et sanitaires, avec une certification Autisme contrôlée par les autorités de tarification et les usagers ;
- une refonte de la procédure des appels à projets ;
- une réorientation et un fléchage de l'argent public du sanitaire vers le soutien et l'accompagnement éducatifs ;

7) RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Nous demandons une organisation cohérente et structurée de la recherche en autisme en lien avec les recherches internationales, y compris en sciences humaines et en pédagogie adaptée. Il est urgent de mettre en place une véritable étude épidémiologique sur l'autisme en France.

Danièle LANGLOYS,
Présidente

